Image not found or type unknown

Rémunération en attendant mon licenciement

Par **franck TRAPPIEL**, le **19/11/2018** à **10:08**

Bonjour,après un refus pour une rupture conventionnelle,j'ai proposé à mon employeur de me licencier pour faute grave ce qu'il a évidement accepté,ceci dit ,à sa demande je ne me suis pas présenté au travail depuis dix jours car il n'arrivait pas à se décider. Ma question est, est ce que je serais rémunéré pour tout cette période d'attente ?

Par **P.M.**, le **19/11/2018** à **12:49**

Bonjour,
Franchement, vous pensez qu'en ne venant pas travailler, vous allez être payé quand même car je pense qu'évidemment vous n'avez aucune preuve de la demande de l'employeur…
L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés